



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit octobre,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Paul, commune déléguée de Saint-Paul-Flaugnac (Lot) sous la présidence de M. Michel RESSEGUIE, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, BIGAND-MIROU Nathalie, CARLES Eric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MESLEY Emilie, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Absente excusée : /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 00.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M GARRIGUES Jean-Michel

### **1 / APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2020**

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

### **2 / DELIBERATION 2020\_50**

#### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2020-2 – Acquisition Défibrillateurs -**

Mr Le Maire rappelle qu'afin de répondre à la réglementation en matière de défibrillateurs automatisés externes (DAE) il a été inscrit 5 100 € lors du vote du budget concernant l'opération 131 pour l'acquisition de ces DAE.

Une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes a ainsi été lancée auprès de trois fournisseurs par la Communauté de Communes du Quercy Blanc, l'entreprise SERENYS a formulé la meilleure offre de prix et le meilleur délai de livraison.

Le devis est néanmoins un peu plus élevé que la somme prévue au BP 2020.

Monsieur Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget afin d'ajuster l'opération 131 – « Acquisition défibrillateurs » article 2158 « Autres installations, matériels et outillages techniques » -

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Opération	Article	Libellé	Montant
Compte à augmenter			
131	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 550 €
Compte à réduire		Compte à réduire	
	020	Dépenses imprévues d'investissement	- 550 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision budgétaire modificative afin d'ajuster l'opération 131 – « Acquisition Défibrillateurs » -

**Votants : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3/ DELIBERATION 2020\_51**

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2020-3 – Construction école maternelle Flaugnac -**

Mr Le Maire informe le Conseil que suite à un Avenant pour travaux supplémentaires concernant l'entreprise DIVONA PAYSAGES ainsi que le passage du bureau de contrôle ANABAT 82 afin de délivrer l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012, non comprise initialement au marché, les crédits sont insuffisants afin de régler la facture de DIVONA PAYSAGES.

Monsieur Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget afin d'ajuster l'opération 66 – « Construction école maternelle Flaugnac » article 21312 « Bâtiments scolaires » -

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération	Article	Libellé	Montant
Compte à augmenter			
66	21312	Bâtiments scolaires	+ 860 €
Compte à réduire		Compte à réduire	
	020	Dépenses imprévues d'investissement	- 860 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision budgétaire modificative afin d'ajuster l'opération 66 – « Construction école maternelle Flaugnac » -

**Votants : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **4/ DELIBERATION 2020\_52**

### **CREATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

***La création de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet :28 heures hebdomadaires, à compter du 16 novembre 2020 .***

*Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.*

. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Votants : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**M. le Maire et Mme Faisant, adjointe, expliquent que**

**Vu la demande de mutation de Mme Audrey ROSA pour une autre collectivité,**

**Mme Christelle BURG est donc embauchée à compter du 16 novembre afin de pourvoir à son remplacement.**

**D'autres candidat(es) ont postulé (huit personnes) et n'ont pas été retenu(es) n'ayant pas le profil requis pour ce poste.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**TIRAGE JURY D'ASSISES :**

Sur notre Commune, Mme COSTA Véronique a été tirée au sort : elle a été informée par courrier.

**DEMANDE DE PARENTS D'ELEVES** : transmise à Mme Faisant pour l'installation d'un abri à vélos sécurisé dans le Bourg de Saint Paul : il va être vu sur place comment répondre à cette demande (pour quel nombre, à quel endroit cela est-il possible...)

**ECOLE DE SAINT PAUL** : M. GIRMA signale que des panneaux de clôture de l'école sont abîmés et sont à remplacer, un projet de portillon sécurisé à l'entrée de l'école avec une caméra permettant que les enseignants et le personnel voient la personne qui sonne est aussi à l'étude.

**TRAVAUX AEP** (enfouissement) à Saint Paul : passeront aussi sur la RD 26.

**VISITE DE Mme PREVILE, Sénatrice** : prévue à la mairie déléguée de Flaugnac le 9 octobre à 18 h :

A été annulée et reportée au vendredi 6 novembre 2020.

**PLUI** : Mmes MESLEY et RINGOOT rappellent qu'il faut lister les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination.

**ECOLE MATERNELLE** : un devis est présenté par M. DELFAU afin de voir s'il est possible de mettre une haie d'arbres à l'école maternelle de Flaugnac pour faire de l'ombre. Après discussion, il s'avère qu'à cet endroit le terrain ne permet pas ces plantations. Il faut réfléchir à d'autres solutions.

**Séance levée à 22 h 15**

**Le Maire, Michel RESSEGUIE**

